



Dire oui à la e-santé ? C'est le moment ou jamais !

Le Ségur du numérique en santé pour les laboratoires de biologie médicale, c'est :

- Une transformation des pratiques pour améliorer le quotidien des professionnels et mieux prendre en charge les patients.
- Une prestation de mise à jour de votre système de gestion de laboratoire et le transcodage LOINC de votre catalogue d'examens pris en charge par l'Etat, entre 27 000 € TTC et 46 278 € TTC selon le nombre de sites géographiques utilisateurs !
- Une manière simple de vous rendre conforme aux obligations réglementaires sur ce périmètre !

OFFRE À DURÉE LIMITÉE*

*Vous avez jusqu'au 30 novembre 2022 pour passer votre commande de mise à jour de votre système de gestion de laboratoire et jusqu'au 28 avril 2023 pour le déployer.

QU'EST-CE QUE LE VOLET NUMÉRIQUE DU SÉGUR DE LA SANTÉ ?

Annoncé en juillet 2020, le Ségur du numérique en santé a l'objectif de rattraper le retard national sur le partage des données de santé, afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé.

IL CONSACRE PRÈS DE 2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR ACCÉLÉRER CE PARTAGE, AU TRAVERS :



du **dossier médical partagé (DMP)** – intégré à « **Mon espace santé** » depuis 2022, ouvert pour tous les citoyens qui ne s'y opposent pas.

Cet espace intègre un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient est le gestionnaire des accès à ses données ;



de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens ;



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance ;



de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité, y compris en mobilité, avec leur **application mobile e-CPS**.

DEUX SOUS-VOLETS DE FINANCEMENT SONT MIS EN ŒUVRE POUR LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE (HORS LOGICIELS DE GESTION D'ANATOMOPATHOLOGIE OU LOGICIELS SPÉCIFIQUES DE GESTION DE LA GÉNÉTIQUE) :

« **Sous-volet équipement** » visant à financer :

- l'installation dans tous les laboratoires de biologie médicale de nouvelles versions de systèmes de gestion de laboratoire (SGL), dites « **référencées Ségur** », compatibles avec le partage et l'échange des données de santé, conformes aux exigences des « **Dossiers de spécifications pour le référencement (DSR)**¹ » co-construits pendant 6 mois avec l'ensemble de l'écosystème (représentants des biologistes médicaux, COFRAC, représentants des consommateurs des résultats de biologie, éditeurs des systèmes de gestion de laboratoire, etc.) ;

Instance logicielle	Financement équipement SGL (vague 1)		Niveau financement max (euros TTC)
	Nombre de sites utilisateurs de l'instance logicielle ²		
	Borne min (exclue)	Borne max (inclue)	
Tranche A	0	1	27 000 €
Tranche B	1	21	32 940 €
Tranche C	21	42	36 893 €
Tranche D	42	63	41 320 €
Tranche E	64 et plus		46 278 €

Figure 1 - Barème de financement (euros TTC) pour chacune des instances, selon le nombre de sites géographiques (LBM) utilisateurs de l'instance

- le **transcodage du catalogue d'examen de l'ensemble des laboratoires de biologie médicale** (3 500 euros TTC par instance, quel que soit le nombre de sites utilisateurs).

« **Sous-volet usage** » pour inciter les acteurs à effectivement partager les données de santé. Les prochaines négociations conventionnelles permettront aux laboratoires de biologie médicale de ville de bénéficier d'un financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage. Les laboratoires de biologie médicale hospitaliers peuvent bénéficier du programme SUN-ES (voir [fiche pratique « Hôpital »](#)).

Les principales **spécifications fonctionnelles** concernant **l'échange et le partage de données** seront intégrées progressivement dans les **exigences normatives**.

¹ Les spécifications (première vague) pour les SGL et les solutions de transcodage LOINC sont disponibles sur <https://esante.gouv.fr/segur/biologie-medicale>

² Une Instance logicielle est l'installation d'une version de SGL sur un même serveur physique ou logique, utilisée par un ou plusieurs LBM (sites géographiques et/ou entités juridiques différentes) et nécessitant un déploiement pour chaque nouvelle version. Chaque site géographique ne peut relever que d'une instance au maximum.

LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE : QU'EST-CE QUE CELA VA CHANGER POUR VOUS ?

<p>Une nouvelle version de votre SGL « référencée Ségur » proposée par votre éditeur, financée par la puissance publique (incluant déploiement, paramétrage, formation, maintenance, etc.), ouvrant de nouvelles perspectives fonctionnelles sur le partage et l'échange des données de santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La consultation possible du portail web DMP depuis un bouton dans le SGL, sans réidentification nécessaire, grâce à Pro Santé Connect (avec e-CPS ou carte CPS), avec transfert du contexte patient pour arriver immédiatement dans le bon dossier et éviter de devoir faire une nouvelle recherche. ● La génération de comptes-rendus numériques de biologie médicale (CR Bio) au format structuré prévu dans le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé [CI-SIS] (appelé CDA R2 N3, en .xml auto-présentable, avec une feuille de style propre au laboratoire) et au format non structuré .pdf, contenant les examens sous-traités le cas échéant. ● L'envoi automatisé et systématisé des CR de biologie médicale (sauf exceptions : opposition du patient, transfert avec masquage temporaire pour une consultation d'annonce, etc.) aux correspondants de santé et aux patients par messagerie sécurisée de santé (avec messages de retour possibles sur une boîte organisationnelle) et au DMP. ● Le financement de la connexion à la messagerie sécurisée de santé est intégré par défaut dans toutes les mises à jour Ségur. La messagerie permet les échanges sécurisés avec les professionnels mais aussi avec les patients à travers Mon espace santé.
<p>Un transcodage de votre catalogue d'examens LOINC par le prestataire spécialisé « référencé Ségur » de votre choix, financé par la puissance publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une généralisation du jeu de valeurs « circuit de la biologie » (https://bioloinc.fr/bioloinc/KB/) pour favoriser l'interopérabilité. ● La gestion des exports/imports du catalogue d'examens dans le SGL pour faciliter l'externalisation du transcodage et la réversibilité (en cas de changement de SGL).
<p>Une nouvelle version des logiciels de vos correspondants (logiciels de gestion de cabinet, dossiers patients informatisés, etc.) pour permettre l'intégration des comptes-rendus de biologie médicale structurés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● L'identité nationale de santé (INS) intégrée dans toutes les mises à jour des logiciels des correspondants pour une meilleure identification des patients. ● Visualisation du contenu des CR de Biologie. ● Meilleure visualisation dans les CR de Biologie en cas d'écarts à la référence ou de caractère potentiellement pathologique indiqué par le biologiste. ● Utilisation des résultats structurés (tracé de courbes, alertes, préparation documents de synthèse, etc.).
<p>Des financements incitatifs à l'usage, à l'hôpital et en ville, conditionnés à l'atteinte de cibles sur le partage et l'échange des CR Bio.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Des mécanismes de rémunération à l'usage pourront être définis dans de prochaines négociations conventionnelles. ● Le programme SUN-ES pour les laboratoires hospitaliers.

 Ces évolutions représentent une vraie opportunité en termes d'amélioration des pratiques et d'innovation. Elles nécessiteront un engagement de votre part accompagné par vos éditeurs de logiciels.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À RÉALISER ?

● **Rapprochez vous de votre éventuel référent SI** (référent informatique, etc.) pour faire le point sur le Ségur numérique et définir un plan commun.

● **Pour le financement à l'équipement sur la partie SGL ET LOINC** : N'attendez pas pour le financement de votre mise à jour logicielle : il est donc conseillé de se rapprocher au plus vite de l'éditeur de votre choix pour passer commande.

Vos éditeurs (actuels ou nouveaux si vous changez) gèrent les demandes et reçoivent directement les financements. Seules les solutions référencées Ségur auprès de l'ANS pourront bénéficier de ce financement. La liste des solutions référencées est disponible sur [le site de l'ANS](#).

Rapprochez-vous des éditeurs concernés pour planifier ensemble :

- La passation du bon de commande pour le bon déploiement de la version « Ségur » entièrement pris en charge par l'Etat (hormis les investissements matériels ou non prévus dans la prestation Ségur), avant le 30 novembre 2022 au plus tard ;
- Les travaux de réception, d'installation, de qualification et de formation prévus dans le dispositif.

L'ensemble de cette prestation doit être finalisée avant le 20 septembre 2023 pour SGL et le 31 octobre pour LOINC, pour bénéficier du financement qui sera versé directement aux éditeurs.

Outre l'avance au bon de commande, l'éditeur ne sera financé que lorsque que vous attesterez du bon fonctionnement après l'utilisation de la nouvelle version en routine. Ceci avant le 14 décembre 2023 14h

● **Pour le financement à l'usage des laboratoires de ville** : plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement par vos représentants. Pour le préparer au mieux, vous pouvez sécuriser la qualification des INS et l'envoi systématique et automatique des CR Bio au DMP et par MSS, y compris dans votre version actuelle ou si votre SGL n'était pas référencé.

● **Pour le financement à l'usage des laboratoires hospitaliers** : toutes les informations sont disponibles sur la page suivante : [Programme Ségur Numérique - SUN-ES - Ministère des Solidarités et de la Santé \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

● **Si vous êtes dans un cas particulier (solution de SGL non « référencée Ségur »...) ou si vous avez des questions**, une FAQ et un formulaire d'assistance sont disponibles sur <https://esante.gouv.fr/segur/biologie-medicale>.

Si vous disposez déjà d'un logiciel compatible DMP ou d'une Messagerie Sécurisée de santé, n'attendez pas la « mise à jour Ségur » pour alimenter le DMP ou envoyer les documents à vos patients qui, avec l'ouverture de Mon espace santé, disposent dans leur grande majorité d'un DMP et d'une messagerie sécurisée. Cela vous permettra de fluidifier le parcours de soins de vos patients.

Sans attendre le Ségur, anticiper l'alimentation des CR Bio au DMP :

- pour permettre à chaque patient de retrouver ses résultats au sein de Mon Espace Santé ;
- pour les professionnels de ville, bénéficier des financements prévus à l'avenant 10, étendus jusqu'au 31/12/2022 ;
- pour anticiper le Ségur et faciliter sa mise en œuvre.

QUEL CALENDRIER ?

Période de planification des opérations avec votre éditeur et de passation du bon de commande « Prestation Ségur vague 1 »

